

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
12 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux
Le 20 décembre à dix huit heures trente

DATE D'AFFICHAGE
12 décembre 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur REGAERT Bruno Maire**

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents : M. REGAERT Maire, M. COSSARD
M. BACHELET Adjoints au Maire, M. BOULANGER, M. MARNAT
Mme BOULANGER conseillers Municipaux

EN EXERCICE 7
PRESENTS 6

Absent : M. VIVIER Bruno

Formant la majorité des membres en exercice.

VOTANTS 6

Secrétaire de séance : Mme BOULANGER Corinne

Objet : remboursement à hauteur de 50% de la carte imaginR

VU le code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT que la communauté d'agglomération Roissy Porte de France a décidé de reconduire le remboursement des titres de transports scolaires à la charge des familles à hauteur de 50% du coût réel (hors frais de dossier) plafonné au coût d'une carte imaginR toutes zones pour tous les élèves et étudiants.

CONSIDERANT que le conseil départemental ne subventionne plus à hauteur de 50% le coût réel d'une carte imaginR toutes zones pour tous les lycéens

CONSIDERANT que le coût restant à la charge des familles s'élève à **179€**

CONSIDERANT que la commune de vaudherland souhaite rembourser à hauteur de 50% du restant à charge des familles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : de rembourser les familles à hauteur de 50% du coût restant à leur charge à savoir **89.50€**

Article 2 : dit que cette somme sera inscrite au Budget Primitif

AUTORISE ET DONNE pouvoir à son Maire pour viser la présente délibération et signer tout document relatif à ce dossier et soumettre la délibération au visa de Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.



Vaud'herland, le 21 décembre 2022
Le Maire

REGAERT Bruno